

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Monique HOURS, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à
Monsieur Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Madame Mirjam REINHARD à
Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Monique HOURS.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

10 novembre 2023

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°674 appartenant à Madame Marie-Christine FREBAULT d'une superficie de 9 m² située « La Distillerie » à Gréoux les Bains.

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée ZC n°674 de 9 m² située en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » ;

Vu le courrier de la commune adressé à Madame Marie-Christine FREBAULT le 12 juin 2023 et une relance le 17 octobre 2023, sollicitant l'acquisition de sa parcelle cadastrée ZC n°674 pour un euro non recouvrable ;

Vu l'accord de Madame Marie-Christine FREBAULT en date du 24 octobre 2023 ;

Considérant l'intérêt d'une telle acquisition ;

Le rapporteur informe l'assemblée que ce terrain situé en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » permettrait à terme l'élargissement de ce chemin.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°674 à Madame Marie-Christine FREBAULT d'une superficie de 9 m² pour un euro non recouvrable,

PRECISE que le bien acquis par la présente délibération fera l'objet d'une intégration dans le domaine public communal,

PRECISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif,

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire

Délibéré à Gréoux-les-Bains,

Le 17 novembre 2023

Signé,

Le **17 NOV. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :

Le **17 NOV. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Monique HOURS